

Département
VENDÉE
 Arrondissement
 Les Sables d'Olonne

 Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS**

Séance du 5 mars 2026
 Nombre de conseillers en exercice : 26
 Date de la convocation du conseil : 27 février 2026
 Nombre de conseillers présents : 20

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M., CHOUIN J-F., GUITTONNEAU P., Mme THOUZEAU J., MM. GUILBAUD L-M., CROCHET B., BONNEAU R., LEROY D., BLANDINEAU M., Mmes CHEVRIER B., ROUXEL M., BERTAUD M-F., PAILLER A., M. TESSIER P., Mmes MARTINEAU C., BAUDRY K., JOLLY F., MM. HERCBERG F., SIRET S., Mme ROUSSET C..

Absents : M. RELET Jean-Marc qui a donné pouvoir à M. BONNEAU Rémy, Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à GUILBAUD Louis-Marie, M. LIAIGRE Thierry qui a donné pouvoir à Mme PAILLER Anne.

Mme GUILLET A-D., M. BERTHOMÉ F., Mme BRILLET L.

Secrétaire : M. Jean-François CHOUIN

2026.19 – Vote du budget primitif 2026 – Budget principal et budgets annexes

Monsieur le Maire expose :

Le budget primitif principal et de la commune de Soullans, qui sera soumis à votre approbation conformément aux articles L. 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales est équilibré comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES
Total section fonctionnement	4 082 333,00 €	4 082 333,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Total section investissement	3 124 096,76 €	3 124 096,76 €

Le budget primitif annexe « maison médicale » de la commune de Soullans, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L. 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales est en suréquilibre comme suit pour la section fonctionnement :

BUDGET ANNEXE MAISON MEDICALE

	DEPENSES	RECETTES
Total section fonctionnement	50 260,00 €	61 272,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Total section investissement	86 774,55 €	86 774,55 €

Le budget primitif annexe « lotissements » de la commune de Soullans, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L. 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales est équilibré comme suit :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS

	DEPENSES	RECETTES
Total section fonctionnement	176 356,28 €	176 356,28 €

	DEPENSES	RECETTES
Total section investissement	76 111,83 €	76 111,83 €

Le budget primitif annexe « Lotissement le Clos de la Scierie » de la commune de Soullans, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L. 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales est équilibré comme suit :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS LE CLOS DE LA SCIERIE

	DEPENSES	RECETTES
Total section fonctionnement	2 013 824,00 €	2 013 824,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Total section investissement	2 562 674,00 €	2 562 674,00 €

La présentation du budget primitif principal et les budgets primitifs annexes font suite au Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2026.

Conformément à la décision du conseil municipal, les crédits sont votés par nature et par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement selon le document joint aux présentes.

Le dossier a été présenté en commission « Finances » le 17 février 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-1 et suivants, relatifs au budget des communes ;
Vu le débat d'orientation budgétaire tenu en séance du 29 janvier 2026 ;
Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'adopter le budget primitif avant le 15 avril et l'exercice auquel il s'applique ;
Considérant que le budget primitif 2026 retrace l'ensemble des dépenses et recettes de la commune pour l'exercice à venir ;
Considérant que le projet de budget primitif 2026 a été transmis aux conseillers municipaux dans les délais légaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE VOTER** le budget par nature et au niveau du chapitre pour les sections fonctionnement et d'investissement,
- **DE PROCÉDER** à la reprise des résultats de l'exercice 2025,
- **D'APPROUVER** le budget annexe primitif principal et les budgets primitifs annexes de l'exercice 2026, tels que présentés ci-dessus :
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

VOTE :

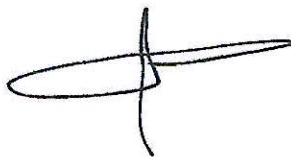
POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Jean-François CHOUIN



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ